PROPOSITIONS TECHNIQUES DES COLLECTIVITÉS AFIN DE REPONDRE AUX URGENCES DE LA FILIERE TEXTILES

Ce mercredi 13 novembre, s'est tenu le 5e comité observatoire de la filière textile depuis le réagrément de Re_fashion en 2023. Ce comité a notamment pour mission d'évaluer et proposer un coût net du tri pour permettant une actualisation du barème de soutien financier aux opérateurs de tri. La proposition du CNdT en date du 13 novembre s'appliquerait aux tonnages collectés en 2025, si elle était adoptée. Le CNdT actuellement en vigueur sur les tonnages collectés en 2024 est à 125€/T calculé sur les données 2022.

Parallèlement, la filière textile traverse depuis juillet une crise majeure due à la saturation des débouchés et à une qualité insuffisante des textiles français, qui ne trouve plus preneur face à la concurrence internationale.

Malgré les alertes répétées des opérateurs de tri et de collecte depuis cet été, aucune action concrète n'a été prise par Re_fashion pour répondre à cette situation.

Les opérateurs de tri et de collecte nous ont signalé un déséquilibre sans précédent du modèle économique de la filière avec des charges en augmentation mais surtout un effondrement brutal des recettes. Cette situation est liée aux difficultés suivantes :

La dégradation du marché de l'original (textile collecté) :

- L'original français est traditionnellement moins cher mais de moins bonne qualité que l'original des autres pays européens (Allemagne en tête), en temps normal, il trouve acquéreur dans des centres de tri français et/ou européens,
- Le TLC FR collecté n'est plus acheté par les centres de tri européens en raison de son rapport qualité-prix insuffisant. Ils privilégient le textile allemand, de meilleure qualité et dont le prix a baissé depuis le début de l'année et devient plus compétitif que l'original français ;
- Les opérateurs français sont contraints de baisser drastiquement leurs prix d'achat de l'original français pour rester compétitifs,
- Il y a donc moins de reprise de l'original français hors France et le prix de vente ne permet plus de couvrir les coûts de collecte des colleteurs ;

Manque de capacité de tri en France :

- Le déficit est estimé à 50 000 tonnes, obligeant les opérateurs à exporter la matière et créé une dépendance aux centres de tri hors France (Europe et hors Europe).

Fermeture du marché du grand export :

- L'application de la Convention de Bâle a bloqué les exportations de textiles non triés vers les Émirats arabes unis (12 000 tonnes exportées en 2023) puis qu'ils sont considérés comme des déchets contrairement aux produits triés.

La chute des prix de vente pour les matières triées :

- Les opérateurs n'arrivent plus à écouler la matière triée, et les prix d'achat ont été divisées par deux voire plus en six mois, en particulier ceux des matières recyclées (30 % des tonnages vendus) ;
- La concurrence accumulée des textiles neufs et de la friperie chinoise sur les marchés africains accentue les difficultés d'export auprès de ces partenaires traditionnels et la baisse des prix de vente,
- Le problème de qualité du textile français triés est toujours présent

En conséquence, les opérateurs de tri sont confrontés à des contraintes de stockage importantes en l'absence de débouchés, de capacités de tri supplémentaires et des faibles prix de vente. Cela impacte la rémunération des collecteurs et les oblige à ralentir les collectes voire les arrêter. Les opérateurs de tri et de collecte ont alerté Re_fashion depuis cet été pour trouver des solutions afin de pénaliser le moins possible la filière. Depuis, un comité des parties prenantes a eu lieu le 24 septembre et un comité observatoire extraordinaire a été organisé le 2 octobre en plus de réunions restreintes entre membres des collèges et Re_fashion. Des propositions, envoyées à Re_fashion par les différents membres des collèges, ont fait l'objet de discussions. **Néanmoins, aucune solution n'a été mise en place.**

Faute de réactivité concrète de Re_fashion, les collectivités sont directement impactées par les décisions des opérateurs, qui ralentissent ou arrêtent de collecter ou encore retirent leurs bornes de collecte ou les condamnent en les filmant. **Les collectivités sont contraintes de gérer les dépôts sauvages de textiles usagés autour des bornes, ce qui entraine des coûts supplémentaires de nettoiement et de traitement**.

Certaines collectivités se sont déjà mobilisées pour aider les structures de l'ESS présent sur leur territoire en mettant temporairement des espaces à disposition de leurs collecteurs.

Faute de capacité de stockage, certaines collectivités supportent des coûts de traitement des textiles collectés et triés ne trouvant pas de repreneurs. Pour une collectivité, cela représente 4,5 tonnes qui sont évacuées chaque semaine vers la valorisation énergétique au lieu de partir à l'export ou en recyclage. Pour exemple, de janvier à octobre, 234 T de textiles ont été incinérés avec une prévision en fin d'année à 350 T. Cela représente un coût supporté par la collectivité, d'ici la fin d'année, de 6000 € pour le transport et de 45 800 € pour la valorisation énergétique.

- Les demandes des acteurs :

Demande des opérateurs :

- Demande d'un soutien exceptionnel sur 2024 de 60€/T triée basé sur les tonnages triés sur les 3 premiers trimestres ;
- Evolution du CNDT de 125€/T (actuel) à 180€/T pour 2025.

Demande des collectivités :

- Mise en place de solutions de stockage temporaire financées par Re_fashion pour soutenir les opérateurs de tri et de collecte afin de reprendre et maintenir les collectes ;

- Prise en charge des coûts de gestion des textiles dans le service public, collecte et traitement (textiles usagés issus de la collecte mais ne trouvant pas de repreneurs et sans solution de stockage à disposition des opérateurs) ;
- Prise en charge des coûts de nettoiement des dépôts sauvages de textiles usagés au pied des bornes.

- Discussions du Comité Observatoire du 13 novembre :

Lors du Comité Observatoire du 13 novembre, la proposition du nouveau CNdT a été présentée à l'ensemble des parties de la filière.

- CNdT 2025 sur données 2023 : 139 €/T ;
- CNdT 2025 sur données 2023 indexé avec 2024 : 155 €/T.

PS : CNdT 2024 sur les données 2022 : 125€/T.

Il nous a été demandé de nous positionner sur la réévaluation du soutien pour atteindre un soutien pondéré de 155 €/T. Les données 2024 prises en compte pour la réindexation sont sur la période de janvier à juin 2024 soit avant l'effondrement des prix de rachat.

Cette réunion fut également le lieu de présentation des mesures exceptionnelles proposées par Re_fashion sur 2024 pour sortir de la crise actuelle :

- Soutien de 31 euros la tonne sur les tonnes triées T3 et T4 2024, soit une enveloppe de 3 millions d'euros sur budget 2024 ;
- Soutien de 31€/t sur l'équivalent de 3 trimestres de tri sur 2024, soit une enveloppe d'environ 4,5 M€.

Conditions de recevabilité :

- Être opérateur de tri conventionné sur 2024 ;
- Compléter le tableau de répartition des dépenses envisagées de l'aide reçue et fournir les justificatifs ;
- Intégrer un minimum de 30% des dépenses fléchées vers des actions pour la reprise ou du maintien de la collecte.

Aucune mesure n'est proposée à destination des collectivités ni directement dédiée à l'identification et au financement de lieux de stockage.

Malgré les échanges sur les différentes propositions, aucun consensus n'a été trouvé entre l'ensemble des parties prenantes pour résoudre cette situation. **Le vote sur la réévaluation du barème de soutien 2025 n'a pas eu lieu**. Les metteurs sur le marché contestent la recommandation du comité observatoire qui prévoit d'inclure automatiquement les données de l'indexation dans la revalorisation du barème du CNdT 2025 en passant à 155€/T avec les données 2024

au lieu de 139€/T en prenant les données 2023.Cela fait augmenter les éco-contributions appelées alors que pour le moment ils ne perçoivent pas les effets des précédentes augmentations des EC sur les volumes collectés.

Les opérateurs de collecte et de tri ont refusé de se positionner sur la proposition du CNdT 2025 car ils ne sont pas d'accord sur l'application de la méthodologie pour la réindexation. Ils demandent de prendre en compte les données de janvier à octobre.

Propositions des associations de collectivités :

- Pour l'année 2024 :

Objectifs :

- Réduire la tension sur les opérateurs en trouvant des solutions de stockage temporaire ;
- Diminuer les volumes de textiles incinérés ou enfouis ;
- Reprendre et poursuivre les collectes pour maintenir l'objectif de collecte fixé à 305 000 tonnes pour 2024.

Demandes de soutien exceptionnel :

Pour l'année 2024

Re_fashion dispose d'une enveloppe exceptionnelle d'environ 6 millions d'euros. A titre indicatif, les contributions appelées pour 2023 soit 101 576 K€ pour atteindre notamment un objectif de 280 000 tonnes à collecter, ont généré un excédent budgétaire d'environ 4 millions d'euros, correspondant à 11 839 tonnes non collectées. Le périmètre financier et opérationnel de la collecte, du tri et du recyclage est de 21 926K€ soit 21% du montant total des contributions. De plus, le rapport financier 2023 de Re_fashion affiche une dotation à provision pour charges futures de 45 000K€.

Pour le S2, on peut s'attendre à avoir 90 000 tonnes triées comparées aux résultats de 2023 (187 510 T en 2023).

Pour pouvoir écouler de nouveau la matière à l'export notamment dans les centres de tri européens dans l'immédiat, les opérateurs ont évalué nécessaire un CNdT à 180€/T.

Les associations de collectivités **proposent en premier lieu de garder le CNdT à 125€/T pour finir 2023**, complété d'un soutien exceptionnel afin de retrouver un modèle économique soutenable pour les opérateurs. Ainsi, Les associations de collectivités soutiennent une demande d'aide exceptionnelle pour les tonnages triés S2 2024 et propose **une aide exceptionnelle de 55 €/T** soit une enveloppe de 5M€, financée par l'éco-organisme.

Ce soutien exceptionnel doit s'accompagner de garanties contractualisées des opérateurs de tri et de collecte de reprendre et maintenir les collectes.

Méthode de calcul et validation du soutien exceptionnel (2024 et 2025)

Les collectivités proposent que la méthode de calcul du montant du soutien exceptionnel soit votée par les membres du comité observatoire. Elle se base sur les indices d'indexations de la méthode de calcul du CNDT en mois glissants :

- soutien exceptionnel = 180 €/t - CNDT année N-1 x indexation du semestre échu
- le principe du soutien exceptionnel est voté en comité observatoire pour une durée de 6 mois,
- il est inscrit dans les conventions opérateurs de tri par voie d'avenant

En complément de cette première mesure, **les solutions de stockage des textiles collectés à destination des opérateurs doivent être financées par Re_fashion**.

Enfin, les **coûts liés à la gestion des textiles dans le service public assimilés à de l'OMR**, incluant la collecte et le traitement, évalués en moyenne à 258€/T (coût complet) selon l'ADEME, **doivent être pris en charge par l'éco-organisme**. Cette prise en charge concerne spécifiquement les textiles usagés collectés n'ayant plus de débouchés et donc qui ne trouvent pas de repreneurs et pour lesquels aucune capacité de stockage n'est disponible.

D'autre part, **les coûts liés à la résorption des dépôts des textiles déposés autour des bornes sur l'espace public**, actuellement supportés par les collectivités locales, **doivent également être couverts par l'éco-organisme selon un forfait de 100€/T résorbées**.

Aux vues des coûts importants supportés par les collectivités, une prise en charge complète des montants réels des frais de nettoyage, de collecte et de traitement par l'éco-organisme l'inciterait davantage à limiter au maximum ce type de situations.

- Pour l'année 2025 :

Les membres du comité observatoire doivent se prononcer sur la proposition du CNdT pour les soutiens 2025.

En fonction des montants proposés par le CO et si nous utilisons la même méthodologie pour 2025 pour répondre aux besoins des opérateurs de tri, les enveloppes de soutien exceptionnel s'élèveraient à :

CNdT 2025	Montant du soutien exceptionnel pour atteindre un CNdT à 180€/T	Enveloppe du soutien exceptionnel sur la base des tonnages triés connus de 2023 187 510 T
139€/T	41€/T	7,6 M€
156€/T	28€/T	5,2 M€

Ces mesures exceptionnelles étant mises en place pour aider les opérateurs de tri à retrouver un modèle économique soutenable en fonction des évolutions du marché, **elles devront être revues en positif comme en négatifs au cours de l'année avec les données issues des indices de révisions**.

Les associations de collectivités **soutiennent la proposition du CNdT à 139 € /T** calculé sur les données financières 2023 complété d'un soutien exceptionnel.

La proposition d'un **CNdT d'un montant de 139€/T complété d'une aide exceptionnelle** pourrait être plus facilement accepté par les MeM car l'appel à contribution de Re_fashion à destination des MeM prend en compte le montant du CNdT et de l'objectif de collecte à savoir 335 000 tonnes pour 2025. Ces deux dernières années, les tonnages collectés stagnent à un taux de collecte de 32 % alors que l'objectif est de 50 %. Il apparaît peu probable que l'objectif puisse être atteint en 2025. Une partie de l'enveloppe du soutien exceptionnel pourrait être alimentée par le budget non consommé des tonnages non collectés.

Possibilité d'engager des recours auprès de Re_Fashion

La situation est suffisamment critique et pénalisante pour qu'au nom des collectivités, le CNR et AMORCE exigent que l'éco-organisme trouve des solutions concrètes de sortie de crise d'ici le 31/12/2024 auquel cas, les associations de collectivités engageront contre Re_fashion :

- une mise en demeure de trouver une solution concrète de sortie de crise d'ici le 31/12/2024 auprès des pouvoirs publics ;
- des voies de recours pour inaction et trouble à l'ordre public du fait de l'arrêt des collectes ;
- les collectivités à émettre des titres de recettes auprès de Re_fashion pour la prise en charge des coûts de nettoiement, de stockage supporté par les collectivités et des éventuels soutiens versés par des collectivités à leurs collecteurs (car ce sont des retours terrains).